

# HE POILINOUII.

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume -Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

#### ANGLETERRE. - Londres, LE 5 JANVIER.

Nous annonçons avec plaisir le rétablissement com-plet du roi ; le mauvais temps seul empêche S. M. de

-Le comte de Durham, ambassadeur à la cour de Russie, ayant rempli l'objet de sa mission, est sur le point de revenir en Angleterre.

- On a remarqué ces jours derniers des volées immenses de mouettes de mer passant sur Londres et les

- On lit dans le Courrier anglais:

» Les journaux belges nous apprennent que le service public a été interrompu sur le chemin de fer de Bruxelles à Anvers pendant un jour, par suite de la neige; nous ferons remarquer qu'il n'en a pas été de même en Angleterre. Nous n'avons rien appris de ce genre des chemins de fer de Grenwich, et de Liverpool à Manchester, quoique toutes nos rou-tes ordinaires aient été impraticables pendant deux ou trois jours. Ceci est encore une nouvelle preuve en faveur des chemins de fer. »

#### FRANCE. - PARIS, 7 JANVIER.

Dans la séance du 6, de la chambre des députés, M. le garde des sceaux a en la parole pour une communication du gouvernement. Il a présenté un projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle, un sur l'organisation du conseil d'état, un sur les aliénés, un sur les écoles de sourds muets et un sur le télégraphe.

- Le ministère veut avoir une courte session. Dans ce but, il ne laissera pas la chambre chômer un jour. Aujourd'hui contre l'usage qui a prévalu jusqu'à présent, de n'en-trer en séance qu'après la discussion de l'adresse, le ministére vient proposer neuf projets de loi au nombre desquels se trouvent le budget et une loi sur les sucres. M. Duchatel est celui des ministres qui fournira le plus de travaux à la chambre. La question de la réduction des rentes ne doit figurer que pour mémoire. La pensée du cabinet est à cet égard ce qu'elle était quand une manifestation de la chambre intervint déjà et força la dissolution du ministère.

- Les chiffres prévus pour le budget 1838, sont : Recettes, un milliard 53 millions; dettes, 1,037,000,060; excé-

dant, 16,000,000. - Les conseils municipaux, les cours royales, les tribunaux, les chambres de commerce, les gardes nationaux, les corps de l'armée, s'empressent de toutes parts de voter des adresses au roi, à l'occasion de l'attentat du 27 décembre. Plusieurs de ces adresses ont été présentées par M. le garde-des sceaux, par le ministre de la guerre et le mi-

nistre de l'intérieur, - Le général de Rigny, qui a joué un rôle dans l'expédition de Constantine , est arrivé aujourd'hui à Paris.

- M. le général Sébastiani a eu l'honneur d'être reçu par

- M. de Montebello , de Berne , est arrivé aujourd'ai à Paris.

#### LETTRES D'UNE PENSIONNAIRE. ESQUISSES DE MOEURS. - VIE DE CHATEATI

Six Jornaux, lundi 28 novembre 1836.

Post scriptum. Avant que le messager du château ne vienne prendre ma lettre en même temps que les autres commissions pour Liège, j'en brise le ca chet chère Zoé; je veux te tracer encore à la hate, quelques lignes pour te faire part d'une circonstance récente et qui, toute futile qu'elle te paraîtra peut être, me tracasse et me tourmente l'esprit, au point que je n'en ai pas fermé l'œil, pendant un quart d'heure, la nuit passée. — Voilà, je t'assure, une première insomnie depuis ma sortie de pension, qui compte !... — J'ai eu la sièvre, j'en suis sûre !... le sang me souettait les tempes avec une violence et un bruit qui rétentissient dans mes queilles. saient dans mes oreilles

Auguste est venu aux Six-Jornaux, samedi soir; je n'attendais per-sonne: son arrivée me surprit et j'allai jusques dans la cour au-devant

- On ne sait à Liége, me dit-il en descendant de cheval et en riant, ce que tu deviens : maman te réclame à cor et à cri. En bon frère, j'ai fait, ce soir, le sacrifice de ma poule au café grec, et j'ai loué une bique pour venir m'assurer de ton existence par moi-

- Je me porte à merveille ; et vous êtes bien bons tous de vous inté-

resser si vivement à ma personne.

— C'est yrai! tu as bonne mine!

— C'est le bonheur...

- Oh! décidément l'oncle t'a ensorcelée.

— Oh! decidement l'oncle l'a ensorcelée.

— Pas encore; mais son charme pourra bien opérer plus tard.

— Il est inutile, Henriette, que tu dises à M. Fafouille que je suis ici; je n'aime pas les salamalecs. — Demain matin j'irai chasser; fais moi seulement préparer pour deux heures un petit déjeuner qui ne soit pas piqué des vers, afin que je puisse enfourcher ma rosse à trois heures et me trouver au spectacle à l'heure du lever du rideau; j'ai des raisons nour ca

raisons pour ça.

Je lui promis tout ce qu'il voulut; et hier, comme je n'attendais son ret ur que vers l'heure qu'il avait lui même désignée, j'allai un peu avant midi, dans la bibliothèque de mon oncle pour y remettre en place, un roman de Madame Cottin et en prendre un autre. — Mon oncle a mis de l'ordre dans sa bibliothèque, comme partout : elle est vitrée, et soigneusement fermée d'habitude; chaque genre, his-

- L'ordre du jour publié par Espartero, le lendemain de son entrée à Barcelonne, annonce que les troupes de la reine se sont emparées de 28 pièces d'artillerie, de tout le matériel, et même des ambulances des assiégeans et de leurs malades.

Après de chandes félicitations aux soldats sous ses ordres, le général ajoute qu'ils doivent se préparer à de nouveaux dangers et de nouveaux triomphes.

- Il est hors de doute maintenant que d'importantes révélations ont été faites par Meunier. Il appartient aux sociétés secrètes, et son nom a été trouvé sur les listes saisies chez Blanqui et Lamieussens. On nous assure même que sur ces listes, quatre personnes sont inscrites sous le nom de Meunier, l'une d'elles ayant pour prénoms Fr. Pierre. Ce dernier mot n'est pas assez lisible cependant pour qu'on puisse bien le préciser. La lettre P est seule parfaitement

Aujourd'hui qu'il est permis de supposer que ces sociétés secrètes ont le régicide pour but; aujourd'hui qu'une présomption grave est acquise à la justice, puisque sur des listes trouvées chez des hommes condamnés par la cour d'assises, et par conséquent reconnus coupables d'avoir été elles mêmes membres d'associations secrètes, il se trouve le nom d'un régicide, le gouvernement ne s'exposerait-il pas à la plus grave responsabilité, s'il ne demandait pas aux chambres les moyens de lutter par des mesures préventives, contre les horribles machinations de ses sociétés ? (La Paix.)

- On dit que M. Jaubert a la pensée de soumettre à la chambre une disposition supplémentaire au réglement, qui consisterait à mettre le président de la chambre dans l'obligation de consulter le bureau sur la forme et le fonds de ses allocutions au roi dans les circonstances importantes.

C'est sans doute le discours de M. le président Dapin au roi qui a fait courir ce bruit. La Paix attaque aujourd'hui ce discours avec une grande violence.

- Au nombre des personnes arrêtées mardi et mercredi comme compromise dans l'affaire de Meunier, se trouvait une jeune italienne d'une grande beauté, âgée de dix-huit à vingt ans; conduite immédiatement à la cour des pairs, devant les magistrats instructeurs, elle a été mise en liberté après un court interrogatoire.

Les autres personnes arrêtés sont les sieurs Nonevé, âgé de 30 ans, menuisier, rue | Saint-Denis, 44, Legludi, commis voyageur; Dumont, dit Joko, marchand de limonade anx théâtres des boulevards, et Dulong, ancien entrepreneur de la diligence de Bauvais à Metz.

- On dit qu'avant-hier soir, des médecins ont été appelés auprès de Meunier, qui se plaignait d'un grand mal de tête. La maladie cutanée qui le mine lui est rentrée dans le corps. Hier à onze heures du matin on lui a fait prendre un bain. Il paraît fort abattu. (Droit.)

Le célèbre Paganini est arrivé le 28 décembre à Marseille, se rendant à Paris.

- Des négocians et manufacturiers de Rouen s'occupent d'une pétition à la chambre pour l'abaissement du droit sur les houilles. Cette pétition est déposée chez M. J. Martin

toire, sciences, philosophie, etc., à ses rayons et son étiquette: en portant malheureusement les yeux vers un rayon inférieur que je n'avais point remarqué, je lus sur une platine de cuivre en saillie où sont gravées les étiquettes: « Erotiques. »

gravées les étiquettes : « Érotiques. »

— Qu'est ce que c'est que cela? me dis-je?...

Il faut que tu saches, chère, que cette bibliothèque est fort considérable; elle contient plus de trois mille volumes, dont un grand nombre provient d'un de mes grands oncles qui était tréfoncier, et lequel y fournit, entr'autres, beaucoup d'auteurs mystiques. — Avant de venir ici, je ne savais ce que c'était que des auteurs mystiques, de même que j'ignorais ce que c'était que des auteurs érotiques; je pris donc au hasard, un volume de ceux-ci avec la même coniance que j'eusse pris un bréviaire, et voilà qu'an premier feuillet que j'entr'ouvre, je vois, ma chère, une gravure... une infamie! — Ça m'a fait un singulier effet, Zoé; je suffoquais, je restais immobile de saisissement et d'épouvante...

vante...

— Mon Dieu! pensai je, si l'on me voyait!

Au même instant la voix d'Auguste éclate, à mon oreille, d'un gros
rire, il avait la tête penchée au dessus de mon épaule... Il s'était avancé
à pas de loup derrière moi ; je ne l'avais pas vu, je ne l'avais pas en-

tendu!

— Tiens! me dit-il, tu t'amuses de ça, aussi, toi?

Je restai anéantie je ne pus même balbutier un mot pour ma justification... et puis, il riait toujours, ma chère! — Le livre me tomba des mains: il se baissa aussitôt pour le ramasser; il l'ouvrit, en lut le titre et me dit en le mettant dans la poche de son habit:

— Fameux! je connais des farceurs à qui ça va procurer un certain plaisir.

plaisir

Je sentais mes jambes fléchir, et mes forces m'abandonner..

— Allons donc, Henriette, ajouta-t-il, ne fais donc pas la bête comme
ca! Je suis fâché de t'avoir surprise la : que diable! cela peut arriver à
tout le monde... Moi, je n'y pense plus déja; fais de même.. et fais moi
donner à déjeuner de suite; car j'ai réfléchi que les chemins sont
détestables, qu'il fait un temps afficux et que la nuit tombe de bonne

heure.

Je n'ai pas la conscience, chère Zoé, de ce que j'ai fait depuis : il est parti. — Mon Dieu, mon Dieu, que vais-je faire? Je te ure, Zoé, que j'ai agi dans toute l'innocence de mon âme, et pourtant je n'oserai jamais regarder Auguste en face... Auguste plus jeune que moi! j'aurais préfété avoir à rougir devant Charles. . — Zoé, Zoé, j'ai mal, — ma tête se fend de douleur. — Oh, que je souffre, mon Dieu! Et tu n'es pas là, Zoé! que faire, que faire?..

- Uu douloureux événement vient de jeter la consternation dans le quartier Montmartre, Avant-hier, à dix heures du soir, la dame Marillier, veuve d'un brave officier, de-meurant rue du Cadran, 38, s'était imprudemment endormie auprès de sa cheminée, lorsqu'une buche embrasée étant tombée du foyer, communiqua le feu à ses vêtemens. Réveillée aussitôt, Mme. Marillier appela du secours, et courut ouvrir une fenêtre, afin de faire mieux entendre ses cris; mais un courant d'air s'étant alors établi , les flammes prirent une nouvelle intensité, et l'enveloppèrent bientôt toutà fait. Les personnes accourues un instant après au secours de Mme. Marillier furent témoins d'un affreux spectacle. Cette malheureuse dame se roulait sur le plancher en jetant des cris étouffés et essayait encore d'éteindre avec les mains le feu qui la dévorait. Les plus prompts secours lui furent alors prodigués; mais il était trop tard, son corps était presque entièrement brûlé, et quelques heures après elle expirait dans des souffrances horribles.

Voici les passages du discours de M. le ministre des finances, prononcé dans la séance du 4, de la chambre des députés, et relatif à la conversion de la rente 5 p. c.:

· Pendant l'automne dernier, un mouvement général de baisse s'est manifesté sur tous les effets publics de l'Europe. On a vu, aux mois d'octobre et de novembre, le 3 p.c. anglais descendre de 91 au dessous de 87, les 2 112 p. c. hol-landais, de 56 112 à 50. C'est en France que le crédit public a souffert les atteintes les plus légères.

» Parmi toutes les banques de l'Europe, la banque de France seule, qui, depuis de longues années, escompte à 4 p. c., a continué d'accorder au commerce les mêmes conditions et les mêmes facilités.

» En ce moment, l'état des choses s'améliore; le cours des effets publics s'est relevé, les difficultés les plus sérieuses sont surmontées, et nous espérons voir notre prospérité nationale luire bientôt de son plus vif éclat. Mais cependant le crédit n'a pas encore toute sa vigueur : il reste une certaine lan-gueur dans les opérations du commerce; les principaux établissemens financiers de l'Europe ne sont pas revenus à leur premier taux d'intérêt. Tant que la gêne de ces derniers mois ne sera pas complétement dissipée, serait-il sage et prudent de recourir à des emprunts pour améliorer la condition de notre dette, et de disputer au commerce et à l'industrie les capitaux qui déjà ne leur sont pas offerts dans une suffisante abondance? Il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'avec les rapports si étroits et si multipliés créés entre tous les peuples du monde par la civilisation moderne, la prévoyance défend de s'engager dans une entreprise importante, avant d'être assuré de la stabilité des affaires dans tous les grands pays commerçans.

" Telles sont, messieurs, les raisons qui ne nous permet. tent pas de vous demander aujourd'hui les pouvoirs nécessaires pour réduire l'intérêt de la dette publique. Les circonstances imprévues ont toujours été réservées, et certes rien n'était moins redouté au commencement de l'année . que les embarras d'argent qui ont signalé les derniers mois, Aussitôt que la situation commerciale et financière rendra

# VI.

Six-Jornaux, dimanche 4 xbre. 1836.

Je ne sais, chère Zoé, où je puise depuis huit jours le eourage de vivre. — Je suis malade, oh! bien malade! Je ne croyais pas que le sentiment de la honte eut des effets aussi prompts, aussi funestes : je n'ai plus goût à rien; je ne mange plus; je maigris, je dépéris à vue d'œil. Depuis huit jours une seule image occupe constamment ma pensée; je vois Auguste, son sourire malicieux et nargueur; j'entends sa voix, et surtout son rire d'un éclat sauvage. Cette image me tue, sa voix, et surtout son rire d'un éclat sanvage. Cette image me tue, ma chère. — La veille encore de ce jour néfaste je te disais combien j'étais heureuse; mais notre bonheur ne tient donc à rien, puisqu'il n'a fallu qu'un mauyais tour du hasard pour détruire l'échafandage du mien. — Car enfin, nul motif n'appelait Auguste aux Six-Jornaux! Quel démon lui souffla de venir? — Le chagrin rend injuste, je le sens bien: le pauvre garçon venait, par pure amitié pour moi, s'informer de ma santé et de mon bien-être, bravant pour cela la pluie et le vent, sans parler des chemins qui sont horribles en Condroz... — C'est fort bien, je suis obligée de lui savoir gré de son attention fraternelle, mais je ne puis lui pardonner de m'avoir surprise ainsi, moi qui suis toujours sur mes gardes.

jours sur mes gardes.

Quand je pense que d'un mot, d'un regard, Auguste pourra m'imposer silence et me faire baisser les yeux, j'éprouve un tressaillement dans tout le corps, qui me fait un mal! Il semble que tous mes nerfs se rétrécissent, un feu brûlant se porte au visage, mes traits se décomposent... Je dois être laide à faire peur; je voudrais être à vingt girds cons terre! pieds sous terre!

Si encore tu étais là , Zoé ! - Tu me dirais peut être que je suis bien sotte de m'affecter si vivement pour si peu. Si peu! si peu...! C'est vrai! quand j'y réfléchis bien, je suis forcée d'avouer qu'après tout, il n'ya de ma part ni faute, ni même imprudence: sur quoi donc repose notre plus ou moins de tranquillité d'âme, s'il est vrai que je me fusse épargné toutes ces angoisses, en prenant la précaution de fermer intérieurement à clé, la porte de la bibliothèque? J'aurais examiné, les uns après les autres, tous ces mauvais livres, que je ne serais point agitée comme je le suis, en admettant toutefois que ma répugnance naturelle ne se refusat pas à cet examen. Je me serais donc rendue coupable, bien à mon aise, sans en éprouver peut-être tant de regret, et aujourd'hui, pour un simple coup d'œil innocemment jeté sur un livre ouvert à l'aventure, j'éprouve des transes qui ressemblent à des remords?... Seulement parce que j'ai été vue!... la conversion praticable sans danger, nous viendrons salisfaire à vos vœux qui sont les nôtres. Que pendant le cours de la session, les circonstances se montrent sous un aspect favorable, et nous serons prêts à examiner avec vous s'il ne conviendrait pas de donner au gouvernement la faculté de profiter, selon les événemens, de l'amélioration des affaires. Le gouvernement peut accepter une semblable faculté, quelque responsabilité qu'elle lui impose; mais il ne doit vous adresser de propositions formelles, qu'autant qu'à ces propositions peuvent se joindre des moyens assurés d'exécution et des chances certaines de succès. .

Bulletin de la bourse de Paris du 7 janvier. — Il y avait aujour-hui beaucoup de faiblesse dans les cours de la rente française d'hui beaucoup de faiblesse dans les cours de la rente française 3 ° Jo, qui est tombée à 79 60 Les affaires au surplus étaient a peu près nulles, et la plupart des spéculateurs avaient fait défaut, ear il y avait fort peu de monde à la bourse. La rente 5 ° Jo était beauconp mieux tenue, et l'on a même coté le cours de 109 30

Les fonds espagnols ont légèrement fléchi, d'après la cote de Lon dres, mais ils n'out pas tardé à être redemandés, et à 3 heures la dette active était cotée à 25 francs. Les fonds portugais se sont moins bien soutenus, ils étaient lourds et offerts.

Les lots d'Autriche étaient très demandés, on ne trouvait point de vendeurs, le dernier cours avant hier était 297 50. Aujourd'hui on a coté le cours de 310 fr. et les demandes étaient loin d'être remplies-Le tirage de ces valeurs doit avoir lieu an commencement du mois prochain, et le grand nombre de primes qui y sont engagées explique suf-fisamment la faveur qui s'attache à ces fonds.

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On lit dans la Gazette des Tribunaux de Paris :

Marie-Catherine Gauvin est une vieille de 73 ans , au regard futé, au geste malin , et chez qui les plus durs assauts de la mauvaise fortune n'ont pu détruire une bien précieuse gaieté. Catherine dans le cours d'une si longue existence, fort peu embellie, si l'on en juge par sa position actuelle, paraît n'avoir jamais envisagé les choses de ce monde sous le côté sérieux; elle rit de tout, plaisante sur tout, se moque de tout, mais sans effronterie, sans grossièreté, sans qu'aucune de ses paroles puisse faire honte à ses cheveux

M. le président. Femme Gauvin, vous êtes prévenue de mendi-

Catherine. Eh bien ! ch bien ! là de bon compte, à mon âge, quand j'aurais demandé un morceau de pain, y aurait pas grand mal? mais u'vous fâchez pas : j'n'ai rien demandé tout , et j'ne demanderai rien tant que j' pourrai faire mon petit

M. le président. Quel commerce faites vous? Catherine. J'vends des cornichons aux barrières.

M. le président. Vous devez gagner bien peu à vendre des cornichons ?

Catherine. C'est vrai qu'on ne roule pas voiture ; y en a tant aujourd'hui de cornichons! (se tournant vers l'auditoire et à voix basse : plaçant le revers de sa main devant sa bouche : Mais chut! pas de bétises ici : faut s'tenir sur la ligne.) Après ca (haut) y a toujours moyen d'se retirer : on en donne deux moyens pour un sou ou trois petits, et guère de vinaigre ; pour l'estragon, par exemple,

ca leur passe devant l'nez ; on n'en donne qu'aux anciennes pratiques. M. le président Quels que soient vos bénéfices, toujours est-il qu'ils ne suffisent pas à votre existence et que vous demandez l'au-

Catherine. C'n'est pas l'aumone que je reçois, c'est des honnêtetés. On sait que la mère Gauvin est farceuse et amusante : alors , à une table, on lui offre un verre de vin, à une autre un petit morceau de viande ou de légume, et la mêre Gauvin accepte pour ne pas les facher, et par pure affaire de politesse.

M. le président. Mais il paraitrait que vous ne consommez pas sur place ce qu'on vous offre, et que vous le mettez dans votre poche pour l'emporter.

Catherine. Bien entendu : c'est assez censé que j'ne peux pas me donner des indigestions de boire et d'manger sur le moment ! quand l'appétit n'y est pas. Alors j'garde pour le lendemain : voyons, est-ce que ça s'fait pas comme ça dans les sociétés?

M. lc président. Vous feriez mieux de convenir que vous avez mendié, ce qui , du reste, est établi par les débats.

Catherine. Bah! bah! ne faites donc pas tant le méchant : vous avez l'air d'un brave homme; moi, j'aimeà rire : tout ça c'est pas

Oh! j'ai beau raisonner ma douleur, elle reste; elle me pénètre de plus en plus, elle me dévore. — C'est une terrible chose que l'idée fixe : on dit que ça rend fon, je n'en suis point étonnée; il me semble que je tourne, en vérité, à l'idiotisme.

Les gens du château ne me reconnaissent plus, tant je suis chan-

gée. Il n'est pas jusqu'à Léonard et sa femme qui me témoignent une révolte ; je suis donc tombée bien bas : qu'est ce que ça les regarde , si je suis triste?

Auguste m'a dit qu'il communiquerait ce livre, cet infâme livre à quelques-uns de ses amis pour les amuser, pour les faire rire... Mon Dieu! Zoé, s'il allait aussi leur faire part de la circonstance qui l'en a rendu possesseur?... Oh! non, ce n'est pas possible! un frère ne trahit pas ainsi gratuitement une sœur qui l'aime... Mon imagination va au-devant de tous les contretemps que l'avenir peut amener pro-

pre à torturer mon esprit et mon cœur.

Mais aussi n'est ce pas une fatalité! — Zoé, dans le premier moment, la douleur m'égarait, j'ai maudit Dieu: mais je m'en suis déjà bien repentie, va !... Oui, je crois au doigt de Dieu en tout cela; Dieu a voulu me punir et m'humilier: j'avais trop de dureté envers mes inférieurs, et trop d'orgueil.... S'il y avait encore des couvens, Zoé, je demanderais à aller au couvent: Tu ne saurais croire avec quelle ardeur, avec quelle effusion de cœur je prie Dieu, je n'ai ja-mais eu de plus fervente dévotion qu'à la messe d'aujourd'hui; mais tout cela n'aide à rien et ne chasse pas le chagrin de mon ame ....

- Que pensera et dira mon oncle quand il remarquera l'absence d'un livre dans sa bibliothèque, et Dieu sait quel livre! Mon oncle, qui voit tout et qui sait que seule j'ai pu faire usage de la clé de son cabinet littéraire! Il ne pourra accuser que moi de cette sous-traction, et qu'arrivera-t-il alors?

Il faut, chère Zoé, que je sois foncièrement bien mauvaise; car j'ai passé des journées entières et mes longues heures d'insomnie la nuit, à ruminer mille moyens de donner le change à mon oncle et de faire retomber sur Léonard tout le poids de son courroux dans le cas où il découvrirait l'enlèvement. J'avais arrangé déjà, dans ma tête, une histoire fort vraisemblable qui ne tendait à rien moins qu'à perdre tout à fait mon pauvre cousin dans l'esprit de notre oncle : édifier ainsi un mensonge de propos délibéré, n'est ce pas une indi-

Mais que résoudre? j'avais pensé tout d'abord à raconter à mon oncle comment la chose s'était passée, et c'est ce que j'eusse pu faire de mieux; mais Auguste m'avait recommandé de taire son arrivée; une vraie fantaisie d'écolier. Mon oncle a su qu'il était venu et m'a fait un reproche de le lui avoir caché. Il n'y avait nulle amertume dans son langage, et j'aurais pu sans grainte risquer une confession

amusant, et si vous voulez me promettre d'ne pas m'faire de mal ,

je conviendrai de tout ce que vous voudrez.

Sur ce, Catherine se rassied et est condamnée à vingt-quatre heures de prison , pour être de la conduite au dépôt de mendicité. Elle ne rit pas d'abord; mais à la fin le caractère reprend le dessus, et elle sort gaiement de la salle d'audience.

#### BELGIQUE.

Bruxelles, 8 janvier, (trois heures). — On a fait les belges à 100 112 A, 4 p. cent 93 148 A; Ardoin 23 A; Prime à 1 mois 24 112 d. 1 P; Mutualité 113 112; act. réunies 102 314; on a fait peu d'affaires.

Amsterdam, 6 janvier, (quatre heures.) — Dette active 2 112 p. c. 53 15116 à 54, 5 p. c. 101 101 118, billets de chance 23 3116 5116, syndicat 94 15116 95, société de commerce 181 112 183 182 112, Ardoin pièces de 85 liv. 22 3116 7116, grosses pièces 24 15116 22, passive 6 114 318, différée 8 112 518, brésiliens 86 114, Naples 92 114, russes 103 314 718.

Londres, 6 janvier, (quatre heures.) — Aucune neuvelle importante n'est venue influer sur les cours de notre bourse, les consolidés ont repris et restaient demandés à 99 114. Consolidés 90 118 è

lidés ont repris et restaient demandés à 90 1/14. Consolidés 90 1/18 à 1/14; hollandais 2 1/12 p. c. 53 3/18 à 3/14. 5 p. c. 1 2 1/18 à 1/12, espagnoles active au comptant 24 23 7/18 24 3/18 1/12 à 25, au 16-cou rent 24 23 7/18 24 3/18 3/14 à 25, coupons 40 à 41, passive 6 3/14 à 7 1/18, différée 9 1/12 3/14 10 9 7/18 à 10 1/18, portugais 5. p. c. 46 3/14 17 1/18 à 1/12, 3 p. c. 29 29 1/12 3/14 1/12 à 30.

La cour des comptes a adressé le 14 décembre à la chambre des représentans ses observations sur le compte général de l'état, rendu pour l'exercice 1835 par M. le ministre des finances. La cour rappelle ses observations précédentes sur les vices qu'elle a cru découvrir dans le système de comptabilité; sur l'absence d'un contrôle sûr de la recette renseignée, et finalement sur la divergence existante entre ce système et la loi du 30 décembre 1830. Mais la cour annonce que M. le ministre des finances lui a transmis, afin d'en faire le sujet de son examen et de ses observations, un projet de réglement à soumettre à la sanction royale, touchant les mesures à introduire dans le système de comptabilité. La cour déclare qu'elle a trouvé à peu de chose près ses apaisemeus dans ce projet de réglement, la cour n'a donc plus qu'à former des vœux pour que ce projet reçoive une prompte exécution, et ces vœux seront bientôt réalisés, maintenant qu'une convention nouvelle passée avec la Société générale pour le service du caissier de l'état, vient de faire disparaître les dernières difficultés qui existaient encore entre cette société et l'administration du trésor.

Pendant l'exercice 1833 les produits généraux et réels des impôts et revenus de l'état se sont

88,059,614 fr. 35 Les dépenses générales et réelles, à 91,904,974 \* 94

D'où résulte un excédant de dépenses

Ou sait que ce déficit et ceux des années antérieures ont été couverts par le produit de l'emprunt de 48 millions de florins et par l'émission des bons du trésor autorisée par la loi du 16 février 1833.

#### LIEGE, LE 7 JANVIER.

#### CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 7 janvier. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Billy, Piercot et Hennequin, ces deux derniers indisposés. Après l'approbation du procès verbal de la séance du 3 du conrant, M. le président communique les pièces suivantes, conformément aux dispositions du réglement d'ordre intérieur.

1. Budget des diverses légions de la garde civique du canton de Liége, pour l'exercice de 1837 : ce document est envoyé pour avis et pour publication au censeil et au collége par la députation pro-

2. Délibération de la fabrique de l'église de St. Pholien , tendante à pouvoir accepter la donation d'une somme de 800 francs, offerte pour la célébration de messes annuelles. La députation provinciale a reavoyé cette pièce à l'autorité communale, pour avoir son avis. 3. Demande de subside par la fabrique de St.-Vincent pour répa-

ration à son église;
4. Demande de subside faite par le sieur Dufresne, instituteur à la

naïve du fait... Maintenant, je ne l'oserais plus. Tu sens bien, chère, qu'avec la perspicacité surabondante dont l'oncle est doné, il n'a pas été des derniers à reconnaître le changement qui s'est opéré en moi, et ce qui me fâche, c'est qu'il a la bonhome d'interpré er à mon avantage les signes extérieurs d'une tristesse que je voudrais vainement déguiser. Il me disait encore ce matin

- Tu as l'air abattu, mon enfant, sois sure que je saurai te dé. dommager de tout le déplaisir que tu as éprouvé ici. J'ai écrit a ta mère que je puis me passer maintenant de tes soins : Tu pourras retourner incessamment à Liège et y reprendre un peu de tes conleurs et de ta gaîté. Je n'oublierai point que c'est ton dévouement pour moi qui est cause de ta langueur et du dépérissement de ta petite santé. C'est incontestablement grâce à toi que je me porte mieux; il ne faut pas que je pousse l'égoisme jusqu'à abuser de ton abnégation

Je suis sortie, chere Zoé, car je sentais les larmes me venir aux yeux : et cet accès de sensibilité bien involontaire d'ailleurs, ent infailliblement confirmé mon oncle dans son erreur. Sa bonté, et l'expression même de sa reconnaissance, me pesent, ajoutent à ma peine; car je déteste l'hypocrisie: Mais ce n'est pas de ma faute, si, parce que les homases rapportent naturellement tout à eux mêmes, il se trompe aussi grossierement sur les causes de ma mélancolie, n'est

C'est bien singulier, chère, depuis que je cause avec toi, je sens mon cœur qui se dilate et s'épanouit mes esprits se remettent; j'éprouve en ce moment un calme délicieux... — Que n'ai-je pensé plutôt à rendre ta bonne amitié confidente de mes chagrins! le cœur d'une amie Zoé, est une éponge; rapprochez le du vôtre, il vous soulage de la moitié de vos afflictions, et boit la moitié de vos larmes.

## Liége, samedi 10 décembre 1836.

Vois tu bien, chère Zoé? Liège to décembre: Je t'écris donc de Liège enfin! je suis d'une joie, d'une joie! voilà cinq jours que j'ai dit adieu à l'antique manoir du Condroz, et que je me trouve installée dans le petit appartement que maman a fait préparer pour moi Il est charmant! Ta sais comment est disposé le premier étage : d'un côté du palier est la chambre a coucher de maman, donnant sur la rue et deux chambres plus petites donnant sur le jardin ; lequel aboutit au canal du quai de la Sauvenière, l'autre côté à la même distribution ; la grande chambre est un solon, les dans posities sent descriptions quai les nambre est un salon; les deux petites sont devenues mon domaine. J'ai fait de l'une ma chambre à coucher et de l'autre mon salon partieu lier. Ces deux pièces sont meublées selon mes gouts; la première, contient les meubles nécessaires; lit , garderobe , commode , lavabo etc., le tout en beau bois de chêne; mais l'autre, ma chère, est ornée avec luxe, quoiqu'avec un peu de disparité. Chacun de mos frères et cours m'a fait un cadeau pour garnir mon saton. Charles m'a donné

5 Réclamation des brasseurs de la ville, tendante à être admis à jouir de l'exemption du droit d'octroi sur les combustibles, pour le cas on cette exemption soit maintenue en faveur des fabriques.

6. Réclamation dans le même sens par plusieurs forgerons, maréchaux, etc.
Immédiatement après ces communications, M. Lefebyre rappelle

la nécessité de terminer promptement tout ce qui se rattache au personnel et au réglement de la nouvelle Académie de Peinture, etc. La commission d'instruction et des beaux-arts, qui s'adjoindra le comité d'administration de l'école, soumettra incessamment un travail sur ces deux points; les discussions préparatoires du budget se sont opposées à ce que les demandes des professeurs aient été renvoyées par le collège des bourgmestre et échevins à la commission et au comité susdits.

La discussion du tarif de l'octroi continue.

M. Forgeur fait admettre les modifications suivantes, quant au bois

d'acajou.

Bois d'acajou en grume ou équarris, le mêtre cube, 40 fr. au lieu de 20 qui avaient été proposés. Bois d'acajou en madrier, 100 mètres de long, fr. 40 au lieu de

Bois d'acajon en planches, 1:0 mètres de long, 20 fr. au lieu de

Bois en acajou et autres de luxe en feuilles, les 100 kilog., 36 fr.

au lieu de 9 50.

M. le rapporteur annonce que dans la prochaine réunion il présentera le travail de la commission des taxes municipales, sur les propositions de plusieurs membres tendantes à frapper d'un droit plusieurs objets nouveaux, tels que le zinc, le plomb, le pain d'épices, les verreries, etc.

#### Distillerie.

M. Forgeur informe le conseil que les réclamations des distillateurs M. Forgeur informe le conseil que les réclamations des distillateurs n'ont point para fondées à la commission, qui persiste à croire que le travail de la macération s'opère en 2; heures; par suite la resatitution ne serait que de fr 3 50. Il rappelle que la difficulté d'établir le taux de cette restitution, consiste principalement en ceque le droit est établir à la cuve matière et que la restitution doit être fondée sur le liquide, c'est à-dire, sur le produit présumé.

M. Lion s'attache dans nu long mémoire à réfuter chacune des objections présentées par les distillateurs. Il a fait précéder cette réfutation de l'historique de la législation sur la matière, que nous sommes à même de donner à nos lecteurs:

à même de donner à nos lecteurs: La proposition fondamentale du système présenté dans la réclamation

des distillateurs, celle qui en forme la base, consiste à dire qu'un dis-tillateur ne peut pas faire plus de cinq litres de genièvre d'un baril matière, s'il renouvelle ses macérations en 24 heures.

Avant d'aborder la discussion des moyens présentés par les pétie tionnaires, il importe de vous faire connectre la législation sur la ma-Une loi du 26 août 1822 avait établi sur les eaux-de-vie distillées à

l'extérieur du royanne une accise à raison de 12 fl. par hectolitre à 10 degrés. So s cette loi les quantités résultant des déclarations des distillateurs étaient légalement présumées à 7 litres de liquide, par hectolitre de matières mises en mac ration.

Ainsi , quand un distillateur faisait une déclaration pour une centenance de 100 hectolitres de matières premières, il était réputé avoir produit 7 hectolitres de liquide, et payait 7 fois (2 fl. ou 84 fl. Ce droit de 12 fl. par hectolitre perçu sur la fabrication était restitué ou décha gé en cas d'exportation.

Un arrêté royal du 23 janvier 1827 avait accordé à la ville 45 centadditionnels à l'impôt de l'état. La taxe municipale était donc de 5 fl.

40 cent. a l'hectolitre. A peine la revolution fut elle un fait accompli, que les distillateurs

A peine la revolution fut elle un fait accompil, que les distillateurs s'empressèrent d'exploiter la faiblesse du gouvernement.

Un arrêté du 17 octobre 1830 dispose que la présomption de quotité établie à 7 par l'art. 44 de la loi de 1822 était réduite à 5. Ainsi, dans le cas ci dessus posé, au lieu de 7 hectolitres de liquide sur une contenance de 100 hectolitres de matières premières, le distillateur était de matières premières, le distillateur était de liquide, et par suite, au lieu présumé ne produire que 5 hectolitres de liquide, et par suite, au lien de payer à l'état 84 fl. il n'en payait que 60 fl., et lacommune ne rece-

vait que 27 fl. au lieu de 37 fl. 80 cent.

Les exigeances des distilateurs ne furent pas encore satisfaites. En effet, pour jouir avec sécurité de la faveur accordée, il fallait faire lever les entraves qui empéchaient la circulation pour les quantités qui excédaient la prise en charge calculée a raison de 5 litres par hectolitres de matières macérées. Ils firent cette demande et l'obtinrent du congrès national par un décret du 4 mars 1831, mais, ce qui est surtout re-marquable dans ce décret; c'est la disposition suivante qui y est con-

a Il sera accordé des passavents aux distillateurs qui se trouvent adans la ligne, à raison de 30 p. c. au-dessus de leur prise en

or, cette prise en charge avait été fixée à 5 litres par hectolitre en exécution du décret du 17 octobre 1830. On ne craignait donc point d'avoner que cette quotité était inférieure au produit, et le congrès se montra assez complaisant pour fournir a ux distillateurs les moyens d'écouler, sans paiement des droits, les excédans considérables qu'ils avaient en magasin.

Il est difficile de se rendre compte de cette mesure, qui favorisait et encourageait la fraude; au reste, elle prouve que le gouvernement n'igno-

un secrétaire en palissandre, Joséphine une table, Julie une chiffonun secrétaire en palissandre, Joséphine une table, Julie une chiffonnière, Me Vacheret un tapis de pied, et Auguste une petite bibliothèque portative où je pourrai mettre une centaine de volumes sous clé; je ne sais s'il y a mis une arrière pensée malicieuse, mais il est certain que de tous mes meubles ce n'est pas celui qui me plaise le moins. Maman, elle, m'a preté des chaises et m'a fait don d'un métier superbe pour m'engager à y broder fauteuil et chaises à ma guise; elle se chargera de les faire monter; j'ai envie pour lui faire niche de choisir des sujets gothiques qui montés chez Bex ou chez Stalh, nos plus fameux ébénistes, 'lui reviendraient passablement cher. — Elle m'a de plus cédé le piano qui se trouve dans le saion d'en bas,

Elle m'a de plus cédé le piano qui se trouve dans le salon d'en bas, de sorte que je pourrai étudier sans sortir de chez moi. — Je n'ai de ma vie mieux ressenti le charme de la possession; je suis chez moi-Tout ce qui est la est a mei eu a peu près; mon piano, par exemple, est un peu chaudron; mais il va m'en arriver un pour le grand saion que M. Michelot, notre ancien professeur garantit excellent. — Une occasion d'Erard de 2,200 francs! Charles trouve que c'est un peu fort pour une occasion

Mon Dieu! Zoé, que le bonheur vous rend bavard! Je te réponds Mon Dieul Zoe, que le bonheur vous rend bavard! Je te reponds bien que ma plume ne cour it pas aussi lestement il y a hoit jours : aussi j'avais. l'humeur sombre, plus noire que mon encre. J'ai relu, il n'y a qu'un instant les dernières pages que je t'écrivais aux Six-Jornaux, et j'en ai bien ri : Il est positif cependant que je sentais tout cela... J'avais une tendance à la folie, c'est sûr! J'ai été sur le point de jeter le tout su feu, de dépit et de con-fosion, en processe à la mile que tu feuris en parcourant le chapitre.

fasion, en pensant à la mine que tu ferais en parcourant le chapitre de mes grotes ques doléances : Tu vas te tenir les côtes quand tu verras que j'avais envie d'alter au convent, tout de suite au résumé qu'est ce que cela me fait que tu me voie telle que je suis, avec mes hauts et mes bas, avec mes faiblesses, mes défauts et mon style d'affliction? le cœur d'une amie n'est-il pas une éponge?... Conviens que l'ide est bonne, et plaisanterie à part, assez juste. Auguste, ma chère, a été parfait. Il m'a embrassée, choyée, ca-

Auguste, ma chère, a été parfait. Il m'a embrassée, choyée, ca-linée et me caline encore comme si de rien nétait. Il a l'air abso-lument de ne pas se rappeler qu'il soit venu aux Six-Jornaux il y a 15 jours : il est en un mot si réservé, si discret, si gentil avec moi, que j'en suis quelquefois à me demander si je n'ai pas rêvé cette grande aventure qui m'a pendant si long-temps, bouleversé l'esprit et les sens. Et dans ce moment même je m'arrête, je me croise les bras et me pose la même que tion : Ai-je rêvê ? — Cependant..... Bablie ne veux plus m'appearantir sur ce fait vrai ou non, n'y Bah! je ne veux plus m'appesantir sur ce fait vrai ou non, n'y pensons plus! l'esprit le convention s'exagère tout je m'étais fait un monstre de la pointe d'une aiguille Je me suis mangé l'ane, je me suis brulé le sang; j'ai fait la, ma foi, un beau purgatoire Faute, imprudence, erreur, curiosité, quoique ce soit, je l'ai bien

p. c. en sus, il l'estimait au moins à 6 112 litres.

Remarquez, messieurs, que toutes ces concessions étaient également préjudiciables aux recettes de la ville, au point qu'elles ont été nulles

pendant les années 4831-4832 et une partie de 4833.

Tel était l'état des choses, lorsque la loi nouvelle sur les distilleries, adoptée le 48 juillet 1833, vint changer la législation.

Il résulte des articles (let 2 de cette loi, que la capacité des vaisseaux contenant « la matière première et le temps de travail, sont

n les seules bases de l'impôt. »

Ainsi que vous l'a dit M. le rapporteur de la commission des taxes, cette loi excite les distillateurs à mettre de l'activité à leurs opéra tions, parce que de la dépend pour chacun d'eux en particulier l'élévation de l'impôt.

En effet, celui qui, durant quinze jours de travail, parvient à renouveler le plus souvent les matières premières dans les vaisseaux à trempe ou à macération, doit nécessairement obtenir le plus de produits, tout en ne payant chaque jour que 22 centimes par hectolitre, et plus la somme du produit est forte, moins l'est celle de

Dans ce système large et libéral, le législateur ne s'occupant ni du Dans ce système large et liberal, le législateur ne s'occupant ni du temps nécessaire à la fermentation, ni de la quantité de liquide distillé que devait produire un hectolitre de matières premières, c'est-à-dire que la loi ne porte pas qu'il faille 48 heures, et qu'elle ne dispose pas qu'un hectolitre de matière ne donne que 5, 6 ou 7 litres.

Mais lorsqu'il s'est agi de la disposition qui accorde décharge pour l'exportation, comme c'est une règle invariable en fait d'impôts dus à l'état que la décharge doit toujours être, en rapport exact avec la prise

l'état que la décharge doit toujours être en rapport exact avec la prise en charge, la commission qui fut chargée de la rédaction de la loi dut s'enquérir du temps nécessaire à la macération et de la quantité de liquide à obtenir.

La commission demanda en effet un rapport aux distillateurs des grandes ville du royaume, et en résultat une divergence régna dans leur réponse : les uns portèrent de 18 heures, les autres de 34, de 30 et

Quant à la quantité, les uns la fixèrent a 5, 5 112, 6 et 6 112 litres de liquide pendant 29 ou 30 heures.

Le législateur ne pouvant admettre ces diverses bases a dû adopter une règle uniforme; et il a déterminé le temps nécessaire au travail et la quantité de liquiderà obtenir, de telle sorte que la taxe de 22 cenies importe réellement 4 50 cent., somme a laquelle il a fixe la décharge pour chaque hectolitre exporté.

Il est arrivé à ce résultat par diverses hypothèses. Tel est entr'autres, le cas d'un hectolitre de matière première mise en macération pendant 29 heures et demie, et donnant 6 litres de

26 heures coutent 22 centimes 3 16724 = 33724 4 1/2 29 172 27 1724

Pour ce cas un hectolitre de matières premières coûte donc 27 cen Nous avons supposé un produit de 6 litres. Un litre contera donc 4 centimes et demi, plus 15 144 et par suite un hectolitre de liquide

de frs 30 c plus 1007144.

Mais dans tous ces calculs et ces suppositions on faisait, a n'en pas deuter, de larges concessions aux distillateurs: ces calculs n'avaient d'ailleurs pour base que des faits dépendans des distillateurs

Lors de la mise e exécution de la loi, la régence de Liége fut obli-

gée de changer les bases de l'impôt municipal, et la diffi ulté fut aussi pour elle de déterminer le montant de la décharge sur les ge-

Les contestations qui se sont élevées entre la régence et les distilla-

tens ont été longues et animées.

En 1833, ces derniers soutinrent que 48 heures étaient indispensables pour la durée de la fabrication des matières, et qu'ainsi le droit de 22 centimes correspondaits à plus de 8 fr. à l'hectolitre de genièvre, la décharge de ce droit à l'exportation devait être portée

an moins à ce taux.

L'administration de l'octroi répondait que 36 heures étaient un temps plus que suffisant pour l'accomplissement des travaux de ma-cération, et qu'une restitution de 5 fr 50 c. à l'hectolitée de genièvre était dans une équitable proportion avec le droit dont la matière est

Après une lutte que les distillateurs eurent le talent de prolonger pendant 14 mois, la régence fixe à 7 fr. la restitution par un arrêté du 3 octobre 1831, approuvé seulement le 15 avril 1835. Mais le vide de la caisse communale fit bientôt apercevoir la faute qu'on avait commise, et en consequence la régence mit en discussion un

projet d'arrêté qui avait pour objet de réduire la décharge et de le porter à 4 fr. 50 c., en comptant sur une fermentation de 30 heures. Nouvelle opposition de la part des distillateurs.

La régence fléchit encore en comptant sur une fermentation de 36 heures; elle porte la décharge à 5 frs. 50 c. par un arrêté du 25 juillet 1835, qui ne fut cependant approuvé que le 7 mars 1836 par suite des démarches et des obcessions faites par les distillateurs tant aurrèté de la députation des états que du gopyernement.

auprès de la députation des états que du gouvernement.

Aujound'hui des renseignemens, des calculs exacts, des faits qui ne sont contestés que par certains distillateurs ont pour résultat de démontrer qu'un distillateur travaillant avec une cuve de 20 hect. ob-

tiendra en 15 jours 19 hect. 5 lit. de genièvre donnant lieu à une prise en charge d'impôt de 66 frs., ce qui correspond à un droit de 3 frs. 46 c. à l'hectolitre de genièvre.

Nous ne nous plaignons pas de ce résultat; c'est vers ce but que tous Nous ne nous plaignons pas de ce résultat; c'est vers ce but que tous leurs efforts ont dû se diriger, puisque la loi les interpellait de mettre tout en œuvre pour fabriquer le plus que possible. Mais tout en travaillant le plus promptement que possible, tout en cherchant à obtenir la plus grande somme de produit, ils ne doivent pas profi er de ces avantages pour se faire restituer des droits non payés. Car, remarquez-le bien, c'est là la fraule que nous qualifions et que nous considérons comme un véritable dol, pour ne riea dire de plus.

Le droit est établi sur tout ce qui est livré à la consommation, et ce n'est qu'en se fixant sur le temps et la quantité à obtenir durant ce

n'est qu'en se fixant sur le temps et la quantité à obtenir durant ce temps qu'on peut déterminer le montant du droit à restituer pour les exportations. Or, le rapporteur de la commission des taxes vous a démontré à l'évidence que la taxe de 22 centimes importe seulement et un maximum 3 frs. 50 c : c'est donc à raison de cette somme que

la ville est tenue de restituer sur les quantités exportées.

Tout ce qui l'excède est une perte qu'aucune raison ne justifie, et qu'il est de notre devoir de proscrire. Mais il ne suffit pas, pour mettre les intérêts de la ville à couvert des tentatives de la fraude, de fixer la restitution à 3 frances. de fixer la restitution à 3 francs 50 centimes; il faut encore que la différence entre ce taux et le droit sur le genièvre venant du dehors, ne soit pas trop grande, parce que, ainsi que le faisait observer la chambre de commerce en 18-7, les distillateurs s'entendront avec des entrepositaires pour faire, sous le nom de ces derniers, tous leurs envois de genièvre à l'extérieur C'est en effet ce qui se pratique aujourd'hui, puisqu'en général le compte des entrepositaires se trouve balancé par les sorties ou décharges. Un exemple rendra plus frap-pant le grand préjudice qui résulte pour la ville de cet état de

Nous supposons qu'un marchand fasse entrer 1000 hectolitres, son compte à l'octroi sera chargé à raison de 10 l'hectolitre de 10,000

compte à l'octroi sera chargé à raison de 10 l'hectolitre de 10,000. Il achetera d'un distidateur la même quantité d'eau-devie, qui aura acquitté 3 fr. 50 c., soit 3,500. Il fera sortir ce même genièvre de la ville, pour lequel son compte sera déchargé de 10,000 frs.; de sorte que la ville perdra 6,500 frs., que le marchand partagera sans doute avec le distillateur, lequel aura payé en résultat, pour 1000 hect., 250 frs.

En présence de pareils faits, il y a donc lieu de réduire le droit sur le genièvre venant du dehors, et d'admettre les propositions de la commission.

MM. Tilman et Capitaine cherchent à combattre les changemens au droit sur les eaux-de-vie; ils ne veulent pas qu'on détruise cette indus-trie, et soutiennent, d'après le dire de distillateurs de l'extérieur que en achevant la cuison en 24 heures il y a infériorité de qualité, moins de produit, et par suite il deviendrait impossible de lutter avec les distilleries hors du rayon de l'octroi.

Ces membres du conseil demandent que la restitution soit de 4 50

Les trois questions suivantes sont successivement mises aux voix ; 1º La restitution du droit sur les eaux-de vie de l'intérieur scra-t-elle de

Non. - Ont voté négativement : MM. Dethier, Lambinon, Closset, Chefneux, Lefebyre, Hanquet, Fleussu, Delexhy, Dehasse, Brixhe, Forgeur, Constant, Neujean, Tombeur, Lion, Wasseige, Galand et

Ont voté d'une manière affirmative : MM. Tilman , Capitaine

2º La restitution sera-t-elle de 3 fr. 50 c.? Oui , à l'unanimité moins MM. Tilman , Capitaine et Despa.

3º Les eaux de vie distillées à l'extérieur de la commune seront elles frappées d'un droit de 6 fr. à l'entrée? Oui , à l'unanimité moins MM. Tilman, Capitaine et Despa

Le conseil se constitue à huis clos pour procéder à la nomination d'un membre à la commission administrative de Mont de Piété, en remplace-ment de M. Lambinon-Martiny, qui a été récemment mommé et qui n'accepte pas.

CANDIDATS De la commission: Du collége : MM. Armould, administrateur-inspecteur de l'université.. De Lebidart, substitut du MM. Aug. Visschers, avocat. Dechamps, conseiller à la procureur du roi. Cour d'appel.

Les statuts de la Société en commandite du Passage Lemonnier, viennent d'être publiés. L'acte en a été reçu par Me Renoz, notaire à Liége. Elle est foudée par MM. Nagelmackers , banquier , Cerfontaine , banquier , Hanquet , négociant, Lemonnier et Rassenfosse Brouet, négociant. Elle est établie sous la raison Nagelmackers, Lemonnier et Cie. Son siége est à Liége, chez M. Nagelmackers. Aux termes de l'acte de société, le passage doit être entièrement achevé et exécuté pour le 24 juin 1839.

La durée de la société est fixé à 12 ans; et à la fin de ce terme, elle pourra être continuée encore pendant 6 annees.

Le capital social est fixée à 1,600,000 fr., représentés

lendemain. Léonard et sa femme eurent l'honneur de faire nos malles; mon oncle ne voulait pas même que je présidasse à l'opération, tant il tenait à ce que je prétasse l'oreille à ses divagations politiques. Il ne s'agissait de rien moins, selon lui, que d'un coup monté de la part de Guillaume; les holiandais allaient occuper la Chartreuse et la emeute des armuriers n'était qu'un prétexte... Il y avait une telle liaison dans son radotage que je me surprenais à y ajouter foi. Le retour de Guillaume est sa marotte, et à propos de bottes, le voila qui prend ses désirs pour des réalités. Je ne Pavais pas encore observé dans un succès de folie aussi ouvertement prononcée; il allait, il allait!.... si le roi Guillaume n'a des partisans que de l'acabit de mon oncle le con-seiller, il ne serait pas impossible qu'il régnat à Paris, le ter avril de l'an prochain et au Canada le jour de la Saint-Sylvestre, même

Nous nous sommes couchés à minuit, ma chère, et à 8 heures nous étions sur pied; et une demie-heure après, embarqués tous denx dans une mauvaise carriole d'osier, sans soupentes ni ressorts, qui n'eut pas même figuré décemment pour un charlatan dans une foire de village. Nos malles et mes cartons occupaient la place de Léonard, qui avait Phonneur msigne de conduire notre équipage, marchant à côté du cheval, tombant dans les ornières et marchant dans la boue jusqu'au dessus des chevilles, à travers la pluie et l'ouragan, mais très content que le vent soufflât d'ouest, parce qu'il l'avait

au dos.

Je t'épargne le reste des détails de notre voyage, j'ai hâte de finir; je me sens fatiguée. Mon oncle, comme tu t'en doutes bien, ne se vanta pas de la perspicacité de ses conjectures, et j'eus la charité de n'y point faire la moindre allusion. — L'esprit de parti, ma chère, est cruel : il y avait presque du désappointement chez lui, et on eut dit qu'il était vexe que chaque chose fut rentrée en ordre, et que les bonnes gens de la cité de Liége allassent, comme d'habitude, leur petit bonhomme de train.

Liége, lundi 12 décembre

Liége, lundi 12 décembre. Force m'a été de terminer samedi passé, plus tot que je ne l'eusse voulu; je n'en pouvais plus, chère Zoé. J'avais couvu les boutiques toute la journée, et j'avais dansé comme une écervellée. Tu sais que c'est le jour où maman reçoit, et les jeunes gens s'étaient mis à danser au piano; sevrée que jétais depuis si long-temps de ces plaidanser au piano; sevree que jerais depuis si long-temps de ces praissirs-là, je m'en suis donnée à cœur joie. Ce qui ne contribuait pas médiocrement à me mettre encore plus en gaîté, c'est que mon oncle, avant de s'en retourner à la campagne, était venu m'apporter en personne, un cadeau superbe. Deux robes de bal magnifiques, tellement riches, que j'oserai à peine les mettre; deux paires de bas de fil brodés, d'un fini et d'une beauté de dessin que rien n'égale;

par 1,600 actions de mille francs, dont 1,400 seront a porteur.

Chaque action jouira d'un intérêt de 5 p. c. par an partir du 24 juin 1839, il y anra en outre un divi dende annuel composé de la partie du bénéfice excédata les intérêts.

Le produit des ventes des maisons sera réparti au mare le franc sur toutes les actions, qui seront amorties jusque due concurrence.

Le 6 janvier, vers les trois heures après-midi, un jenne garçon de 12 ans environ, est tombé dans la Mense, en jonant sur un bateau appartenant à M. Bernimolin, de Coronmeuse ; il allait infailliblement périr sans l'arrivée de Hubert Joseph Léonard , ouvrier batelier , qui l'a refiré de l'eau. De prompts secours donnés à cet enfant l'ont rappelé à la vie.

- Par arrêté du 31 décembre dernier, le Roi a commué la peine de mort prononcée le 4 novembre précédent par la cour d'assises de la Flandre orientale contre Casimir Lammens, de Wetteren, déclaré coupable d'avoir incendié la ferme de son frère, en celles des travaux forces à perpétuité, avec exposition.

- Nous avons dit, il y a quelques jours, que le gouvernement paraissait assez disposé à accéder à la demande que la France et l'Angleterre lui ont faite de rappeler de Lisbonne M. Van de Weyer.

Nous apprenons que le rappel de M. Van de Weyer vient d'être décidé par le gouvernement, et que l'ordre d'aller reprendre son ancien poste à Londres a du lui être expédié

M. Smits qui est chargé de la négociation ouverte avec le cabinet anglais relativement aux droits différentiels pour la navigation, ne quittera Londres que lorsque M. Van de Weyer y sora de retour. C'est à M. Van de Weyer qu'il est réservé de continuer et de terminer, s'il est possible, cettes épinease négociation. (Observateur.)

- Notre correspondance de Cowes nous donne aujourd'hui l'avis suivant qui est d'une grande importance pour notre

« Les navires belges (ainsi que tous autres sous pavillou des nations privilégiées) relachant ici ou dans quelqu'autre » port de la Manche, par suite de vents contraires, avaries , etc. , seront exempts à l'avenir de payer les droits des fenx, notre receveur ayant reçu hier l'ordre du Trinity-Housse, de cesser la perception de ces droits. Les feux de Tinmouth et de Spurn sur la côte de l'est, ainsi » que les Skerries , dans le chenal de Bristol , continuerout à être perçus sur les navires allant dans ces parages. Les " droits de Dover et de Ramsgate continueront aussi à être perçus comme par le passé. » (Précurseur.) - Le digne doyen de St-Trond, M. Keesen, est mort mer-

credi dans la soirée. - M. Tets Van Goudtiaan ; ministre des finances de Hol.

lande est mort à la Haye le 5 ct. après une courte, mais pénible maladie.

- On nous écrit de Herve :

" Depuis environ six mois, il existe dans cette ville une société dont le but est de donner des représentations théatrales. Les amateurs qui la composent ont donné, le 6 de ce mois, la première représentation du Gamin de Paris, comédie-vaudeville, qui a été rendue avec un ensemble, un mérite de diction et un jeu auxquels on était loin de s'attendre, la plupart de ces artistes-amateurs ayant encore peu parus sur la scène.

» Un public nombreux assistait à cette soirée, et ses applaudissemens réitérés ont assez témoigné combien il appréciait le talent avec lequel chacun de ces jeunes gens s'est acquitté de son rôle.

Plusieurs autres pièces sont à l'étude, et incessamment la société donnera la Famille Improvisée. »

THEATRE ROYAL DE LIEGE. Aujourd'hui lundi 9, abonnement et entrées suspendus. — La 6° re présentation de GUSTAVE ou le BAL MASQUE, grand opéra en

une demi-douzaine de souliers de satin blanc; une demi-douzaine de gants longs et un petit carnet en nacre qui contenait, ma chère, devine quoi? une demande en mariage? Pas du tout, douze petits chistons de papiers, valant cinquante francs chaque, et payable le ter, de chaque mois, chez M. Beauregard, son banquier; tu sais, celui qui a un fils que j'appelais joli cœur, à Villiers-le-Beau, où il est venu le jour de la fête de maman. — Tous ces objets sont restés exposés durant toute la journée sur mon lit, et tu sens si j'ui joui! Diable! dit mon frère Charles, il ne fait pas mal les choses quand il

Sucre! dit Auguste, qui a promis à maman de ne plus jurer à tort à tr. ; vers, quand il se fend, l'ancien, il se fend bien!

Et madame Casterman que je revoyais pour la première fois ce jour-là, me dit d'un air assez singulier: Hé! hé! monsieur votre oncle vous traite quasi comme une danseuse d'opéra .. - Elle, chère, qui me tutoyait et

Ce qui m'a fait le plus grand plaisir, ça été de voir que mes sœurs ne sont pas du tout jalouses. Madame Demassin a fait seulement l'observation qu'une de ces robes convenait beaucoup mieux à une femme mariée qu'à une jeune personne, à quoi Joséphine à répondu beaucoup plus spi-rituellement qu'on n'avait lieu de l'attendre d'elle, que cette robe là mo-servirait le jour de mes noces.

Que de choses, chère Zoé, que de choses j'ai encore à te dire! Depuis mon retour à Liége, ces petits événemens, ces petites observations critiques, ces petites réparties, ces petits riens dont tu es si friande tout cela me vient en masse; il y a même encombrement, confusion : mais nous y mettrons de l'ordre, au prochain courrier.

Je vais ce soir au spectacle pour la première fois. - J'ai été hier à la messe des élégantes, à Saint-Jean, qui est pour ainsi dire a notre porte; quand je suis sortie l'ai remarqué au portail de l'église, où les jeune, gens font galerie, deux d'entr'eux qui se donnaient des airs, dont l'un dit à l'autre en me désignant.

- Tais toi , tais-toi, reprit celui-là; je sais qui c'est; une débutante.

- Fameux gibier, ma foi. - Mais je te parle de la redoute, imbécille. - C'est une débutante - Ah! c'est différent! mais tant mieux! nous la ferons walser à

Oui! qu'il y vienne! je n'ai pas osé me retourner pour l'envisager un peu; mais si je le reconnais à la redoute, ce beau monsieur là, il me la paiera, son impertinence.

Adieu, Zoé, je t'embrasse, te presse bien tendrement sur mon sour HENRIETTE.

payé! Tout le monde quand je suis arrivée à Liége, s'écriait en me voyant: « Oh! comme Henriette est palode! » Et voila ce que j'y ai gagné.
Mais tout cela, cher Zoé, ne t'apprend pas comment et pourquoi

je suis revenue à Liège plutôt que je ne le pensais; j'aurais du com-mencer par là: Il est bien étonnant qu'un mois et plus de co-habitation avec le seigneur châtelain des Six-Jornaux, ne m'ait pas appris à mettre de l'ordre dans ma narration. Nous prenions le thé, mon oncle et moi, dans sa chambre, car

quoiqu'il fut presqu'entièrement rétabli, il n'osait encore se hazarder à sortir, quand le messager apporta lundi soir l'arrière des journaux: il y en avait trois ou quatre industries, je ne sais. Je continuai la lecture dans la Revue de Paris, d'un fort joli proverbe de M. Théodore Leclerq, après m'être informée s'il n'y avait pas de lettre de qué bredouilleries qui d'oine n'avoir la d'vin... » Je t'écorche son patois et j'ai tort; en bon français cela voulait dire, « que de balivernes dans ce paquet! » Je suis convaincue qu'elle en dirait au tant de celui ci; maman, chère Zoé, n'aime pas les belles lettres et déteste les lettres longues.

Mon oncle n'avait pas depuis cinq minutes un numéro de sa feuille favorite en main, qu'il se lève et se démène en tous sens, en proférant des exclamations auxquelles je ne comprenais rien: j'étais fort effrayée.

— Qu'y a-t-il donc, mon onsle, lui dis-je? est-il arrivé quelque événement?

événement ?

- Une révolution à Liège, me répondit il, d'un ton fort important. Une révolution! mais voyons!

Mon oncle se promenait à grands pas, s'animant de plus en plus, je crois même qu'il fesait des discours. — Je pris la feuille et je lus qu'une espèce d'émeute d'ouvriers avait eu lieu, mais qu'elle avait été immédialement dissipée.

Mais, mon oncle, tout est terminé, lui dis je, vous n'avez donc pas lu le journal du 3?

Je n'en crois pas un mot; nous retournerons des demain à Liége:

je veux en avoir le cœur net.

Du moment qu'il parlait de retourner à Liége, tu sens bien que je n'eus plus un mot à répliquer. Il appela Léonard qui eut enfin l'honneur d'être admis en sa présence, afin de recevoir ses ordres pour le

Le collége des bourgmestre et échevins procédera le jendi 12 janvier conrant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une nouvelle adjudication de l'entreprise du spavage de la petite voirie, pendant les années

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la commune, ou l'on reut en prendre connaissance. A l'Hôtel-de-Ville, le 6 janvier 1837.

Le président , L. JAMME. Par le collége , le secrétaire , DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 JANVIER.

Naissances: 5 garçons, 2 filles. Déces : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, savoir : Jean Henri Nicolas Terwagne, agé de 64 ans, rentier, fond St. Servais, veuf d'Anne Thérèse Louise Laurence Jnc. Lassence. - Jean Fra çois Pairou, agé de 23 ans, bijoutier, rue vis à-vis St-Denis, célibataire.

# ANNONCES.



On a PERDU dans la journée de vendredi 30 décembre 1836, une JEUNE CHIENNE D'AR-RÊT, à tâches blanches et brunes, ayant une emplâtre sur la tête. Bonne récompense à qui

la ramènera chez M. le comte DE LANNOY LIEDEKERKE, rue Agimont, n. 116.

## ADJUDICATION.

Le 20 JANVIER prochain, à onze heures du matin, l'in-tendant militaire procédera à l'adjudication de la FOURNI-TURE du BOIS (FAGOTS de CHÊNE et BUCHES de SAPIN), nécessaire pour le chauffage des fours de la Boulangerie militaire de Liége pendant l'année 1837.

Les soumissions pour cette sourniture devront être sur timbre accompagnées des certificats de solvabilité conformément au cahier des charges ; toutes celles qui ne seraient pas dans les formes voulues, ou présentées plus tard que l'heure fixée seront refusées.

On peut, dès à présent, prendre connaissance des échantillons et du cahier des charges, au bureau de l'intendant susdit, rue du Pot d'Or, n. 656, à Liége.

Liége, le 9 janvier 1837.

# AVIS AUX PERSONNES SOURDES.

Un habile mécanicien de PARIS vient d'inventer et de porter au plus haut degré de perfectionnement, des petites OREILLES CORNETS; cet instrument acoustique, trèsléger, tient seul sur la tête et rend à l'ouïe toute sa finesse. Les dames le cachent facilement dans leur coiffure. Prix

fixe: 20 francs. On essaie avant d'acheter.

Le DÉPOT à Liége est établi rue sur Meuse aux Maisons, nº 396, chez Mme. MOUZON, marchande chaudronnière, jusqu'au 30 janvier. On expédie. (Affrauchir.)

LE MARDI, 17 JANVIER 1837, à 10 heures du matin il sera vendu aux enchères pupliques, en l'étude et par le ministère de M° DUSART, notaire à Liége,

#### UNE BELLE MAISON DE COMMERCE,

Sise en cette ville rue sur-Meuse, nº 385,

Ayant une grande cour et un quartier derrière, une porte donnant dans une petite rue conduisant à la Meuse, dont elle n'est distante que de quelques pas, grandes et belles caves, greniers , mansarde , etc.

Cette maison, qui est libre de toutes charges, est particulièrement propre au commerce de fer.

La vente présente toute sécurité et l'acquéreur pourra lais-

ser une moitié du prix en rente. On pourra la voir les landi et jeudi après-midi.

S'adresser au dit notaire, dépositaire des titres.

GRILLE EN FER BATTU.

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties, A VENDEE.

Quai de la Sauvenière, n. 9.

# LA CREOSOTE BILLARD,

CONTRE LES

# MAUX DE DENTS,

Enlève à l'instant la douleur la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. 2 francs le slacon (qui est carré et tou jours accompagné d'une instruction.) Pharmaciens dépositaires, Froidbise, rue Pont d'Isle, 831, à Liége; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette fenille.

QUI SERA DONNÉ LE 20 JANVIER

# ÉTIENNE SOUBRE,

A LA SALLE DES VARIÉTÉS.

Première partie.

1. Fantaisie dramatique à grand orchestre, composée par Et. Soubre.

2. Air des Gueux des Bois, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.

3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. Ledent. 4. Chanson Huguenote de Meyerbeer, chantée par M. B.,

5. Septuor des Huguenots, par Meyerbeer, chanté par MM. amateurs.

Deuxième partie.

1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.

2. Air de Maometto II, par Rossini, chanté par M. T.,

3. Chœur de Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire. 4. Fantaisie pour piano solo sur des motifs de Bellini,

composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.

5. Amour. — Lucciola, romances composées par Etienne
Soubre et chantées par M. V., amateur.

6. Chœur de la Norma de Bellini, chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.

On souscrit dès à présent au Conservatoire et rue de l'Étuve,

## AVIS

# CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline , duite double , est apposée sur chacun de ses cols, sert de garantie, autrement déception.

rin in 170 Zo au

DÉPOTS à Liége, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.



compose DES MEILEURS OUVRAGES NOUVEAUX DE LA LI paraît, TOUS LES DIMANCHE, UN VOLUME orimé avec luxe sur papier vélin satiné, au prix de volume contient exactement un volume in-8°. publié 5°0 centimes.— ON SOUSCRIT POUR 1°0 VOLUMES. hez J. JAMAR, éditeur ; à l'iége au bureau du ESOER, BEAUFAYS et COLLARDIN, libraires. 634

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger e Paragnay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remêdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odonthalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opinistres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

- Seul dépôt à Liége, chez GILLON-NOSSENT, rue duPont

# MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

Sadresser rue du Pont d'Ile , nº 32.

# EN VENTE CHEZ AVANZO ET CIE.

LA DEUXIÈME LIVRAISON

DE LA

### GEOMETRIE DESCRIPTIVE DE LEROY.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. - AVIS.

Le sieur Arnould Maesen, chaudronnier, demande l'autorisation d'établir un fourneau pour l'exercice de son état dans son habitation rue des Ecoliers nº. 199.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liége, le 6 janvier 1837.

# BOURSES.

PARIS, LE 7 JANVIER

	The state of the s
Cinq pour cent,	50 • Dt. pas. s int. 6 5 <sub>18</sub> 00 Belgiq. Empr. (832 000 0 <sub>10</sub> 40 Banque de Belg. 432 1/2

world which with	LONDIGES	, LE O JANVIER.	
3°10, consolidés	90 414 101 114 53 314 47 412 30 010	Espagne. Cortès. Différées. Passives. Russie. Brésil. Emp. 1834.	25 010 10 118 7 113 000 010 86 010

#### AMSTERDAM, LE 6 JANVIER

Holl. Dette active.	101 118	[Inscr. au gr. livre.]	65 118
Dito 2 112		Certifi. à Amst.	94 718
Dittérée	0 0 0 0	Pologne. L. fl. 500f.	140 112
Billet de change.	23 5116	Lots de Rd. 50 f.	113 010
Syndic. d'amort.	94 15116	Espagne. E. Ard.	22 7116
3 112.	78 314	Dito grd	22 010
Soc. de comm, PB	182 112	Dette differ. anc.	8 112
» nouvelle.	000 000	nouv.	0 010
Russie, H. et C. 5	103 314		6 114
1829,5	104 010	Nautriche. Métal. 5.	100 010

ANVERS. Det. activ.  Det. différ. Emp. de 48 mill. HOLL. Dette active. Rente remboursab.	44 112 A 100 718 101	NAPLES. Gert. Falc. ÉTAT-RO. Lev. 1832. à An. 1834.	92 010 00 010 100 314
AUTRICHE. Métalli. Lots de fl. 100.  de fl. 250.  de fl. 500.  Polog. Lots fl. 300.  fl. 500.  BRÉSIL. E. à L 1831	000 422 714 119 114 440 314 141 P 85 112 23 24 23 112 A 0 010 0 010	Amst., c. jours	118 °[° p 118 °[° p 118 p. 3[4 °[° p. 40]1

RÉSUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 JANVIER 1836.

Les fonds Esdagnols ont été très-fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 le 114 112 318 314, 24. Après 23 718 314 518 112 318 518 et resté 23 112 argent.

Primes à un mois 26 dont 1 On a fait beaucoup d'affaires.

On a fait très peu d'affaires aujourd'hui en fonds d'Espagne : Ardoin ouvert 23 118, 23 et resté 23 118 argent à demain.

PLACE D'ANVERS, LE 7 JANVIER.

Café. - Environ 2 0 balles Havane ordinaire blanchatre, à 32 c. Sucre raffiné. - 20,000 kilogrammes Mélis sans papier, à prix non cité.

# LLOYD BRUXELLOIS, LE 8 JANVIER. (2 heures du soir.)

BELGE de 24 mill	1 100 112	A Act.	Ougrée	010 000
Empr. de 30 mill		AD		000 010
ESPAGNE. Ardoin.		A		
» fin courant.		2		000 010
» Frime à 1 m	24 112	Pp	Di do i cirile de	00 610
» Passive	00 10	a	There is a bear a a	(10 cf) A
» Différée	00 010	a	Det modification	146 010 P
pulling to market it.	19 25 1	D		
ACTIONS.		2	Gaz de résine	140 010 A
The last the last	A TO BE THE PARTY.	bill p		94 010 P
Act. Soc. de Com	. 143 112	Po		122 (I) A
* Entr. industr		A	V. Charleroy	117 010 A
» Bang de Bel		A	T - T	116 A
» Samb et Oise		P	Diasiciles.	102 010 P
The state of the s		1 -	Timatife II.	000 010
» Hauts-Fourn.		P	- J bograparo	104 010 P
» Flenu		2		113 318 P
Banq. fonc			F. de f. d'Oug	
» Hornu et W.		a	THE CHECK STATE OF STATE	113 172
» Sclessin		A	The same of the sa	00 010
C. Lev. du Fl	1 107 010	P	S. de Bruges.	104 112 P
AT AND ADDRESS OF THE PARTY OF	A PROPERTY OF THE		alvalla Property and the	LOSONORU E UL 17

H. LIGNAC, Impr. du Journal, nº 622, rue du Pot d'Or, à Liég e.